

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 19 février 2002 à 19 h 45, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Madame Nicole B.-Girard | Monsieur Réal Julien |
| Monsieur Claude Béland | Monsieur Serge Lafontaine |
| Madame Carole Boisclair | Monsieur Réjean Langlois |
| Madame Danielle Bolduc | Monsieur Steve Martin |
| Monsieur Denis Boulianne | Madame Nicole Périgny |
| Madame France Désaulniers | Monsieur Maurice Poudrier |
| Madame Sylvie Dupont-Simard | Monsieur Grégoire Rompré |
| Monsieur Réjean Gélinas | Madame Diane Samson |
| Madame Johanne Harvey | Monsieur Yves Tousignant |

AINSI QUE mesdames Dominique Huard et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine a quitté à 22 h 20.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

| | |
|-----------------------------|--|
| Monsieur Daniel Bussière | Directeur des Services de l'enseignement aux adultes |
| Me Serge Carpentier | Secrétaire général |
| Madame Maryse Demers | Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes |
| Monsieur Denis Émond | Directeur des Services de l'informatique |
| Monsieur Pierre Larose | Directeur des Services complémentaires |
| Monsieur Bertrand Rodrigue | Directeur des Services des ressources humaines |
| Monsieur Jean-Guy Trépanier | Directeur des Services des ressources matérielles |
| Monsieur Claude Vincent | Directeur des Services des ressources financières |

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une quinzaine de membres du personnel professionnel et de monsieur Réal Gaudet, président du syndicat du personnel professionnel.

Président

De même, est présent monsieur Raymond Blais, président du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 299 0202 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0202-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Réorganisation Shawinigan-Sud, Mont-Carmel.
- 5.2 Plans de réussite.
- 5.3 Suivi au dossier de l'École forestière.
- 5.4 Résolution de félicitations.
- 5.5 Qualité de l'air à l'école Saint-Joseph.
- 6.2 Demande de services d'une maternelle 4 ans – école Jacques-Buteux.
- 9.2 Politique sur la ruralité.
- 13.2 Transfert de contrat de transport.
- 16.1 Comité choix des artistes.
- 16.2 Décrochage scolaire.

QUE l'article 11.6 « Ouverture de postes » soit retiré de l'ordre du jour;

QU'à l'article 12.1, le mot « d'accréditation » soit remplacé par « d'accélération ».

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 300 0202 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 22 janvier 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0202-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Réal Gaudet, président du syndicat du personnel professionnel fait part aux membres du conseil des commissaires que l'assemblée générale de leurs membres lui a donné mandat pour demander une audience auprès du directeur général ainsi qu'au comité exécutif de se présenter devant le conseil des commissaires. Monsieur Gaudet laisse alors madame Jeany Lachance, déléguée du personnel professionnel exposer la situation.

Madame Lachance réfère alors à la situation des membres ayant un statut précaire et indique qu'ils veulent que cette situation cesse. Madame Lachance fait alors lecture d'une demande à l'effet que la Commission scolaire de l'Énergie s'engage concrètement et de bonne foi, dès maintenant dans des discussions constructives avec le syndicat en vue d'apporter des solutions conformes aux besoins réels en services professionnels. Madame Lachance dépose également une pétition signée par des membres du personnel professionnel.

Par suite de la représentation faite par monsieur Gaudet et madame Lachance, le directeur général mentionne que la rencontre demandée est prévue pour le 14 mars prochain. De même, monsieur Hogue indique que l'état du dossier concernant les professionnels sera présenté aux commissaires lors d'une séance de travail le 12 mars prochain.

Les membres du personnel professionnel quittent la salle à ce moment-ci.

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean-Pierre Hogue soumet alors des recommandations de comités de sélection pour l'engagement de personnel cadre et il est donné suite à ces recommandations.

Engagement d'une
agente
d'administration
aux services des
ressources
matérielles

RÉSOLUTION 301 0202 :
affiché à l'interne;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 270 0102,
qu'un poste d'agent(e) d'administration a été créé et

CONSIDÉRANT, par suite de l'affichage et du processus
de sélection, que le comité de sélection a soumis une recommandation unanime quant au choix
de la personne à être retenue;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne
Harvey PROPOSE que madame Monique Guay soit engagée au poste régulier à temps plein
d'agente d'administration;

2002; QUE cet engagement soit effectif à compter du 20 février

QUE l'affectation de madame Monique Guay soit aux
Services des ressources matérielles;

Président

QU'il demeure finalement entendu, en conformité avec la politique de gestion des administrateurs, que cet engagement est assujéti à une période de probation d'une année.

Adopté unanimement

Engagement d'un contremaître aux Services des ressources matérielles pour le secteur du Haut Saint-Maurice

RÉSOLUTION 302 0202 :
et affiché à l'interne;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 270 0102, qu'un poste de contremaître d'entretien général a été créé

CONSIDÉRANT, par suite de l'affichage et du processus de sélection, que le comité de sélection a soumis une recommandation unanime quant au choix de la personne à être retenue;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que monsieur Jean-Pierre Courteau soit engagé au poste régulier à temps plein de contremaître d'entretien général;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 20 février 2002;

QUE l'affectation de monsieur Jean-Pierre Courteau soit aux Services des ressources matérielles;

QU'il demeure finalement entendu, en conformité avec la politique de gestion des administrateurs, que cet engagement est assujéti à une période de probation d'une année.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 303 0202 :
l'article 4.2 de l'ordre du jour l'article suivant : « Abolition d'un poste d'ouvrier certifié d'entretien ».

Monsieur Jean-Yves Laforest PROPOSE que l'ordre du jour soit modifié en ajoutant immédiatement avant

l'article 4.2 de l'ordre du jour l'article suivant : « Abolition d'un poste d'ouvrier certifié d'entretien ».

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour et sur recommandation de la direction des Services des ressources humaines, une résolution d'abolition de poste est adoptée.

Abolition du poste d'ouvrier certifié d'entretien

RÉSOLUTION 304 0202 :
d'entretien général, qu'un poste d'ouvrier certifié d'entretien est vacant;

CONSIDÉRANT, par suite de l'engagement de monsieur Jean-Pierre Courteau au poste de contremaître

Président

CONSIDÉRANT que les Services des ressources humaines recommandent l'abolition de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le poste d'ouvrier certifié d'entretien vacant par suite de l'engagement de monsieur Jean-Pierre Courteau au poste de contremaître d'entretien général soit aboli;

QUE cette abolition soit effective à compter du 20 février 2002.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue informe les commissaires de l'engagement de monsieur Richard Boyer au poste de direction adjointe d'école à statut temporaire. Monsieur Boyer est affecté à l'école secondaire Val-Mauricie.

Par la suite, des résolutions d'acceptation de retraite de personnel cadre sont adoptées.

Démission pour fin de retraite – André Garant, directeur de centre

RÉSOLUTION 305 0202 : CONSIDÉRANT que monsieur André Garant, directeur de centre, a présenté une lettre à l'effet qu'il prendra sa retraite à compter du 30 juin 2002;

CONSIDÉRANT que cette décision est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur André Garant, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 30 juin 2002;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec celui-ci.

Adopté unanimement

Démission pour fin de retraite – Gilles Roberge, directeur d'école au primaire

RÉSOLUTION 306 0202 : CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Roberge, directeur d'école, a présenté une lettre à l'effet qu'il prendra sa retraite à compter du 10 décembre 2002;

CONSIDÉRANT que cette décision est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Gilles Roberge, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 10 décembre 2002;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec celui-ci.

Adopté unanimement

Démission pour fin de retraite – Jean-Guy Buist, adjoint administratif

RÉSOLUTION 307 0202 :

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Guy Buist, adjoint administratif, a présenté une lettre à l'effet qu'il prendra sa retraite à compter du 1^{er} juillet 2002;

CONSIDÉRANT que cette décision est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Jean-Guy Buist, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 1^{er} juillet 2002;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec celui-ci.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, madame Carole Boisclair demande, en référence au dossier de la réorganisation administrative de Shawinigan-Sud et Notre-Dame-du-Mont-Carmel, quel sera, selon l'évaluation de la commission scolaire, le nombre de classes en septembre 2002. En réponse à madame Boisclair, monsieur Jean-Pierre Hogue mentionne qu'un nombre de 16 classes est prévisible.

Toujours en référence à ce dossier, madame Boisclair demande également s'il y aura transfert d'élèves pour l'atteinte de l'objectif de deux classes par niveau.

Monsieur Hogue mentionne que lorsque le bassin le permet, la commission scolaire vise, pour toute école, deux classes par niveau et que conséquemment le fait d'avoir 14 classes est un objectif. Dans le cas de l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, la commission scolaire n'entend pas accélérer le processus pour l'atteinte de cet objectif mais plutôt de respecter un délai pour y arriver, et ce, compte tenu que les statistiques de clientèle scolaire révèlent que cet objectif devrait être atteint à court terme dans les prochaines années. Monsieur Hogue précise également que pour les années futures, l'organisation de l'école Notre-Dame sera faite de la même façon que pour les autres écoles, soit en tenant compte de la clientèle scolaire et des divers facteurs liés à l'organisation scolaire et au respect de la convention collective du personnel enseignant.

Président

Secrétaire

Sur un autre sujet, monsieur Réal Julien s'enquiert du suivi apporté au niveau des plans de réussite dans les écoles et les centres. Le directeur général adjoint monsieur Pierre Chénard indique que l'opération est en cours au niveau de la formation professionnelle. Pour ce qui est des écoles, la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes madame Maryse Demers est invitée à fournir l'information. Elle précise alors que les plans de réussite des écoles ont été soumis, en décembre dernier, à la Direction régionale du MEQ et que ces plans sont présentement à l'étude pour fins de révision par cette dernière.

Monsieur le commissaire Yves Tousignant désire ensuite connaître le cheminement du dossier de la demande d'agrandissement de l'École forestière de La Tuque. Monsieur le président Jean-Yves Laforest fait alors part que, tel que convenu, des démarches politiques ont été faites et que notamment une rencontre a eu lieu avec le Ministre responsable de la région monsieur Guy Julien. Monsieur Laforest réfère alors au communiqué émis par la commission scolaire sur ce dossier et précise que monsieur Julien a bien saisi toute l'importance pour le milieu de ce projet et que le ministre Julien a fait en sorte que les échanges avec le ministère se fassent directement avec les hauts fonctionnaires. Ainsi, outre un récent entretien avec le sous-ministre adjoint, des représentants du ministère de l'Éducation sont attendus le 28 février prochain à La Tuque pour une rencontre avec la commission scolaire.

Toujours en référence aux sujets relatifs aux commissaires, madame Danielle Bolduc propose une résolution.

Félicitations –
Journée carrière à
l'école secondaire
Paul-Le Jeune

RÉSOLUTION 308 0202 : CONSIDÉRANT que le Carrefour Jeunesse-Emploi Mékinac a organisé, le 7 février dernier, en collaboration avec l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, une journée – carrière à l'intention des élèves de 4^e et 5^e secondaire;

CONSIDÉRANT que les élèves ont eu la chance de rencontrer, sous forme d'ateliers, des professionnels qui oeuvrent dans des métiers offrant de bonnes perspectives de placement;

CONSIDÉRANT également et conjointement à ces présentations, qu'un volet « exposition » ouvert à l'ensemble des élèves et des parents a permis de regrouper une vingtaine d'établissements de formation professionnelle, des écoles spécialisées, des collèges et autres;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées aux intervenants de l'école secondaire Paul-Le Jeune et au Carrefour Jeunesse Emploi ayant œuvré à l'organisation et à la réussite de cet événement.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

L'article 5 de l'ordre du jour est complété par une demande de monsieur le commissaire Réjean Gélinas à savoir si la commission scolaire possède des rapports sur la qualité de l'air à l'école Saint-Joseph de Shawinigan. Le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier mentionne qu'à sa connaissance, la commission scolaire ne reçoit aucun rapport du ministère de l'Environnement concernant la qualité de l'air à cette école.

Monsieur Gélinas en profite également pour féliciter les organisateurs de la visite tenue récemment à l'école Saint-Marc à Shawinigan.

Félicitations au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice – Visite école Saint-Marc de Shawinigan

RÉSOLUTION 309 0202 : CONSIDÉRANT qu'une visite a été organisée par le Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice pour les membres du conseil des commissaires afin de faire connaître les services offerts en formation générale adulte à l'école Saint-Marc de Shawinigan;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées aux organisateurs de cette activité.

Adopté unanimement

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers soumet une recommandation concernant le projet « L'aérospatiale au primaire » à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud. La résolution ci-après décrite est alors adoptée.

« L'aérospatiale au primaire » à l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud

RÉSOLUTION 310 0202 : CONSIDÉRANT que le projet éducatif de l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud est constitué de trois volets, à savoir : école verte, intégration des élèves handicapés et approche pédagogique axée sur les sciences;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école Saint-Georges a décidé de privilégier actuellement le volet relatif à l'approche pédagogique axée sur les sciences;

CONSIDÉRANT, par la suite, que l'école Saint-Georges a élaboré un projet d'envergure, structurant et innovateur, lequel s'échelonne sur une période de trois ans et est de l'ordre d'environ 200,000 \$;

CONSIDÉRANT, particulièrement, que les objectifs du projet intitulé « L'aérospatiale au primaire » sont :

- « D'amener les jeunes à s'approprier une culture scientifique et technique par des expérimentations concrètes de travail en collaboration avec des entreprises des secteurs de moyenne et de haute technologie. »;
- « D'accroître le nombre de jeunes qui s'orientent vers les carrières et les métiers en science et en technologie, afin d'assurer une relève de qualité pour les entreprises et les milieux de la recherche. »;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que l'école a soumis une demande d'aide substantielle au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, dans le cadre du Programme d'aide à la relève en science et en technologie;

CONSIDÉRANT que l'école doit, comme condition de l'obtention de la subvention précitée, assurer le développement d'une dynamique régionale en établissant un partenariat étroit entre l'école et les entreprises de la région;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la présentation du projet aux fins de subvention, que l'école doit procéder à une estimation financière de l'implication des entreprises ou organismes partenaires;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le cadre de la réforme du programme de formation du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire favorise la réalisation du projet éducatif de chaque école;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Georges de Shawinigan-Sud demande à la Commission scolaire de l'Énergie :

1. D'appuyer l'école Saint-Georges pour la réalisation de son projet « L'aérospatiale au primaire »;
2. De contribuer financièrement au projet comme suit :
 - Assurer un support pédagogique à l'équipe-école (conseillers pédagogiques – Services de l'enseignement);
 - Comblent certains besoins en informatique (support technique, ordinateurs inutilisés et mis à niveau, etc. – Services de l'informatique);
 - Aménager deux locaux (travaux divers, frais de chauffage et d'électricité - Services des ressources matérielles).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que le projet « L'aérospatiale au primaire » de l'école Saint-Georges soit accepté tel que présenté.

Adopté unanimement

Madame Maryse Demers fait ensuite part aux commissaires du suivi qui sera apporté à la demande du conseil d'établissement de l'école Jacques-Buteux de La Tuque pour la mise en place de services d'une maternelle 4 ans à cette école. Au terme des démarches effectuées auprès du ministère de l'Éducation, il s'avère que l'implantation de tels services ne peut se réaliser dans le cadre de la mesure de financement actuelle du ministère.

Président

Secrétaire

Dans un autre ordre d'idées, le directeur des Services complémentaires monsieur Pierre Larose fait une présentation multimédia afin d'expliquer aux commissaires le dossier de « L'approche orientante à l'école ». Au terme de cette présentation et de la recommandation de monsieur Larose quant au cadre de référence et au programme de l'approche orientante à l'école, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Adoption du document « Approche orientante à l'école, cadre de référence et programme »

RÉSOLUTION 311 0202 : CONSIDÉRANT que l'approche orientante s'inscrit dans les objectifs de la réforme et des services complémentaires;

CONSIDÉRANT que l'approche orientante vise à accroître la réussite et la qualification;

CONSIDÉRANT que l'approche orientante est conforme aux orientations du MEQ en approche orientante;

CONSIDÉRANT que le document a été présenté à l'ensemble des directions d'écoles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le document 0202-03 intitulé « Approche orientante à l'école, cadre de référence et programme » soit adopté pour les établissements de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 35, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 312 0202 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 50, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 313 0202 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier fait une présentation multimédia des plans du projet d'agrandissement du Carrefour Formation Mauricie.

Président

Secrétaire

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Au terme des explications et des recommandations fournies par monsieur Daniel Bussière, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Services éducatifs dispensés en 2002-2003 - Formation générale adulte et à la formation professionnelle

RÉSOLUTION 314 0202 :

représentant les enseignants;

CONSIDÉRANT que toutes les consultations ont été faites tant auprès des directions de centres que du syndicat

CONSIDÉRANT que le document « Services éducatifs dispensés en 2002-2003 » à la formation générale adulte et à la formation professionnelle est conforme à cette consultation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le document 0202-04 intitulé « Services éducatifs dispensés en 2002-2003 à la formation générale adulte et à la formation professionnelle » soit adopté.

Adopté unanimement

Devis d'implantation des programmes d'études mécanique automobile, mécanique véhicules lourds, mécanique engins de chantier

RÉSOLUTION 315 0202 :

concernant le suivi à l'implantation des programmes d'études mécanique automobile, mécanique de véhicules lourds routiers et mécanique d'engins de chantier;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a soumis une entente relative au devis de production

adultes recommandent la conclusion de cette entente avec le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement aux

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie participe au devis de production concernant l'implantation des programmes d'études mécanique automobile, mécanique de véhicules lourds routiers et mécanique d'engins de chantier;

QUE, par suite, le directeur des Services de l'enseignement aux adultes monsieur Daniel Bussière soit autorisé à signer l'entente ici concernée avec le ministère de l'Éducation.

Adopté unanimement

Monsieur Daniel Bussière fournit après cela des informations concernant une entente entre la commission scolaire de l'Énergie, le Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et le Centre de services en déficience intellectuelle (C.S.D.I.).

Président

Secrétaire

De même, et en suivi à un questionnement soulevé lors d'une séance antérieure, monsieur Bussière fournit des informations concernant le temps accordé à un élève inscrit dans un programme individualisé à la formation générale adulte ou à la formation professionnelle. Un dépôt de document est alors effectué.

Document - Temps accordé à un élève inscrit dans un programme individualisé à la formation générale adulte ou à la formation professionnelle

RÉSOLUTION 316 0202 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 0202-05 concernant le temps accordé à un élève inscrit dans un programme individualisé à la formation générale adulte ou à la formation professionnelle.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs au Secrétariat général, les commissaires procèdent à l'adoption du rapport annuel 2000-2001.

Rapport annuel 2000-2001

RÉSOLUTION 317 0202 : CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire prépare un rapport annuel contenant un bilan de ses activités pour l'année scolaire et un rapport sur les activités éducatives et culturelles de ses écoles et de ses centres;

Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 2000-2001 décrit sur le document 0202-06.

Adopté unanimement

Le secrétaire général Me Serge Carpentier remet ensuite un dossier concernant la Politique nationale de la ruralité adoptée par le Gouvernement du Québec. Un dépôt de cette politique est effectué.

Politique nationale de la ruralité

RÉSOLUTION 318 0202 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposée la Politique nationale de la ruralité du Gouvernement du Québec, décrite sur le document 0202-07.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur des Services des ressources financières présente une analyse budgétaire 2001-2002. Au terme des explications et des échanges sur ce dossier, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Affectation budgétaire 2001-2002

RÉSOLUTION 319 0202 : CONSIDÉRANT que les Services des ressources financières ont procédé à une analyse budgétaire 2001-2002 en date du 8 février 2002;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit acceptée l'affectation budgétaire décrite au document 0202-08.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine a quitté pendant la présentation de l'analyse budgétaire précitée.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Le directeur de ces services, monsieur Bertrand Rodrigue soumet alors des recommandations et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions pour
fin de retraite

RÉSOLUTION 320 0202 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit acceptée la démission de membres du personnel enseignant :

- Réjean Charrette, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, laquelle est effective à compter du 31 décembre 2001;
- Yves Piché, enseignant à l'école Saint-Joseph de Saint-Gérard-des-Laurentides, laquelle est effective à compter du 16 février 2002;

QUE soit également acceptée la démission d'un membre du personnel de soutien :

- Ginette Hamel, secrétaire de gestion au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, laquelle est effective le 6 mars 2002.

Adopté unanimement

Démission pour fin
de retraite

RÉSOLUTION 321 0202 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite conditionnellement à ce que le projet d'utilisation de ses soldes de banque soit appliqué;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Laval Désilets, technicien en administration au centre administratif de Shawinigan, laquelle est effective à compter du 2 juillet 2002;

QUE le projet d'utilisation de ses soldes de banque soit appliqué.

Adopté unanimement

Entente concernant
une réaffectation
pour des motifs
d'ordre
administratif

RÉSOLUTION 322 0202 : CONSIDÉRANT la demande de madame Doris Bordeleau, secrétaire d'école, de retourner à son poste d'origine;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT la demande de madame Liette Magny-Crête, secrétaire d'école, d'être mutée;

CONSIDÉRANT qu'avec l'accord des parties, une réaffectation pour des motifs d'ordre administratif est possible;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE d'accepter le projet d'entente se rapportant à une réaffectation pour des motifs d'ordre administratif;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 323 0202 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période de quatre (4) ans, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE d'accepter cette demande de retraite progressive à la personne suivante :

- Madame Liette Magny-Crête, secrétaire d'école aux écoles Plein-Soleil et La Croisière, dans un plan de quatre (4) ans entrant en vigueur le 19 décembre 2001.

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 324 0202 : CONSIDÉRANT la démission de la psychoéducatrice à l'école secondaire Champagnat de La Tuque;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé dans ce cas à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis une recommandation quant à l'engagement, sous réserve des résultats de l'examen médical de pré-embauche;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne dont le nom suit, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste, à l'application des dispositions de la convention collective et aux résultats de l'examen médical de pré-embauche :

Président

- Normand Gélinas, psychoéducateur à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, poste de 25 heures/semaine et ce, à compter du 11 février 2002.

Adopté unanimement

Structure de négociation

RÉSOLUTION 325 0202 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 201 1100, qu'un projet de structure de négociation aux fins du renouvellement des arrangements locaux et des ententes locales a été accepté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette structure de négociation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée la structure de négociation décrite au document 0202-09;

QUE, par suite, les commissaires suivants soient désignés pour agir à la Commission de négociation :

| <u>Enseignant</u> | <u>Professionnel</u> | <u>Soutien</u> |
|-------------------------|----------------------|--------------------|
| 1. Nicole B.-Girard | 1. Johanne Harvey | 1. Danielle Bolduc |
| 2. Serge Lafontaine | 2. Steve Martin | 2. Réal Julien |
| 3. Sylvie Dupont-Simard | 3. Réjean Gélinas | 3. Réjean Langlois |

QUE madame la commissaire France Désaulniers et monsieur le commissaire Claude Béland soient désignés pour agir à titre de substituts.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Le directeur de ces services monsieur Jean-Guy Trépanier soumet une recommandation dans le cadre du Programme d'accélération des investissements publics (PAIP). Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Plan d'accélération des investissements publics

RÉSOLUTION 326 0202 : CONSIDÉRANT l'annonce de la mise en place d'un plan d'accélération des investissements publics (PAIP) faite lors du Discours sur le budget 2002-2003;

CONSIDÉRANT que des sommes importantes serviront à la remise à niveau des immeubles scolaires utilisés à des fins éducatives;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit identifier, à partir de la liste des travaux déjà dressée en 2001 dans le cadre de l'enquête sur l'état des immeubles, les projets à réaliser;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le montant qui sera réservé pour notre commission scolaire est de 1 477 718 \$;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire devra contribuer financièrement pour une somme équivalente à 30 % du coût total de chaque projet;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que dans le cadre du programme d'accélération des investissements publics (PAIP), les projets suivants soient identifiés et communiqués au ministère de l'Éducation :

| École | Description | Coûts estimés | Contribution du MEQ | Récupération taxes | Contribution de la CSE |
|-----------------|---|--------------------|---------------------|--------------------|------------------------|
| Jacques-Buteux | Remplacer fenêtres | 192 000\$ | 125 760\$ | 8 640\$ | 57 600\$ |
| La Providence | Remplacer fenêtres | 203 500\$ | 133 292\$ | 9 158\$ | 61 050\$ |
| Sec. Des Chutes | Réfection partie toiture | 823 000\$ | 539 065\$ | 37 035\$ | 246 900\$ |
| Antoine-Hallé | Réfection partie toiture | 200 000\$ | 131 000\$ | 9 000\$ | 60 000\$ |
| Sec. Du Rocher | Système déshumidification de la piscine | 59 218\$ | 38 788\$ | 2 665\$ | 17 765\$ |
| TOTAL | | 1 477 718\$ | 967 905\$ | 66 498\$ | 443 315\$ |

QUE la commission scolaire réserve, à même le budget d'immobilisation 2002-2003, les sommes nécessaires pour financer 30 % du coût total de chaque projet.

Adopté unanimement

Monsieur Jean-Guy Trépanier soumet après cela à l'attention des commissaires un document d'information portant sur le budget, les plans et un échéancier révisé dans le cadre du projet d'agrandissement du Carrefour Formation Mauricie. Un dépôt de ce document est effectué.

Budget, plans et
échéancier révisé –
Agrandissement
du Carrefour
Formation
Mauricie

RÉSOLUTION 327 0202 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déposé le document 0202-10 concernant le budget, les plans et un échéancier révisé dans le cadre du projet d'agrandissement du Carrefour Formation Mauricie.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le responsable du transport scolaire monsieur Denis Émond présente aux commissaires un document d'information sur le transport collectif Mékinac. Au terme de cette présentation, un dépôt de ce document est effectué.

Transport collectif
Mékinac

RÉSOLUTION 328 0202 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé le document 0202-11 portant sur le transport collectif Mékinac.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Monsieur Émond soumet après cela une recommandation pour l'acceptation d'un transfert d'un contrat de transport. Il est donné suite à cette recommandation.

Transfert du circuit
n° 30 à monsieur
Gilles Garceau

RÉSOLUTION 329 0202 : CONSIDÉRANT que l'entreprise de transport Paul Garceau inc. a informé la Commission scolaire de l'Énergie de son intention de céder le circuit n° 30 à monsieur Gilles Garceau;

CONSIDÉRANT, en référence au contrat de transport exclusif, qu'il est prévu que tout changement au dit contrat doit être préalablement autorisé, par écrit, par la commission scolaire (réf. : article 44);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accepter tel que demandé, le transfert du circuit n° 30 de l'entreprise de transport Paul Garceau inc. à monsieur Gilles Garceau, et ce, à compter du 1^{er} mars 2002.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procède au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé
de correspondance
reçue

RÉSOLUTION 330 0202 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 14 février 2002, décrit sur le document 0202-12.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

En étant ensuite aux sujets divers, madame la commissaire Nicole B.-Girard invite les commissaires à lui transmettre, le cas échéant, les noms d'artistes intéressés à réaliser des oeuvres d'art pour le personnel retraité.

Monsieur le commissaire Claude Béland partage avec les membres du conseil des commissaires des informations obtenues concernant le décrochage scolaire. Dans le cadre des discussions, monsieur Béland demande si des élèves de la commission scolaire ne déjeunent pas. Le directeur des Services complémentaires monsieur Pierre Larose dresse alors un bref portrait de la situation en identifiant les écoles qui offrent des services d'aide alimentaire aux élèves. Monsieur Larose fait également référence au programme d'appui offert par les C.L.S.C. dans le cadre notamment de « L'équipe-école en santé ».

À 23 h 20, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Président

Huis clos

RÉSOLUTION 331 0202 :

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 00 h 55, il est successivement procédé à la réouverture au public et à la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 332 0202 :

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 333 0202 :

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire